



Dans le cadre d'un concubinage

Par **krysten**, le **01/05/2008** à **16:33**

Mon ami a vécu 15 ans avec sa compagne. Elle avait déjà un enfant, ils en ont eu 2 ensembles. Durant leur vie de couple, mon ami a créé son commerce dans lequel elle était salariée. elle s'occupait des comptes, et a fait une épargne pour elle (coquette épargne!). Ensemble ils ont acheté une maison, et trois ans après elle quittait le domicile, emportant son argent, la voiture du couple, une partie du mobilier. une désolidarisation des prêts a été faite. A ce jour, elle entame une procédure pour récupérer de l'argent sur la maison, alors que mon ami lui a proposé 30000 euros. Elle semble vouloir davantage. Etant partie avec les relevés de comptes, il est difficile de démontrer qu'elle mettait une somme de côté en épargne, (difficile quand on a juste un salaire).
mon ami craint de devoir vendre son bien, de plus la propriété est nécessaire pour son commerce.

De plus, depuis qu'elle est partie, mon ami a fait des travaux dans la maison, ce qui lui a donné de la valeur. Il ne vit plus, ne peut se projeter dans l'avenir.
comment doit-on procéder. qu'elle est la loi en matière de vie maritale?

Par **Visiteur**, le **02/05/2008** à **19:50**

Bonsoir,

Il lui faudra du courage...et de la patience...

Sa concubine était co-proprétaire de cette maison, elle peut donc demander une

indemnisation actualisée en valeur.

De son côté, votre ami doit présenter tous éléments de preuve sur ce qu'il a payé en plus des prêts qu'il a repris.

Il faudrait voir rapidement un avocat, car c'est une affaire qui se troncera sans doute devant le JAF.

Cordialement